

## Parti démocratique réformateur

### Résumé du programme électoral en français pour les élections communales du 9 octobre 2011

## L'ADR – un message clair dans votre commune

L'ADR – Alternativ Demokratesch Reformpartei ou parti démocratique réformateur – vous propose, tout comme sur le plan national, une réelle alternative dans votre commune : *eng kloer Sprooch an denger Gemeng !*, un message clair dans votre commune.

Dans de nombreux domaines politiques, l'ADR ne partage pas la « pensée unique » en vogue dans les partis traditionnels, et propose au contraire de réelles alternatives. Dans votre commune aussi, il est important que cet autre son de cloche se fasse entendre dans le paysage démocratique !

Nous vous résumons ci-dessous notre programme électoral pour les élections communales du 9 octobre 2011. Ce programme est axé sur 4 priorités qui s'appliquent à toutes les communes :

- 1) La langue luxembourgeoise est primordiale pour l'intégration et doit avoir une place prioritaire dans les préoccupations des communes.
- 2) Jusqu'en 2018, chaque commune doit s'adapter aux besoins des personnes handicapées.
- 3) Chaque commune doit adopter un plan pour améliorer la sécurité des citoyens.
- 4) Toute action politique doit mettre un accent particulier sur les familles avec des enfants.

Notre cinquième priorité concerne plus particulièrement la capitale, mais a une réelle importance pour le pays tout entier et la Grande Région : l'ADR mène un plaidoyer énergique en faveur du projet « **City-Tunnel** » et contre le Tram ! L'ADR est profondément convaincu que seul un tunnel ferroviaire, permettant de créer un vrai réseau express régional (RER), avec des arrêts à la Gare centrale, au centre-ville, au Limpertsberg et au Kirchberg, permet de résoudre le problème des nombreux navetteurs qui se rendent tous les jours à Luxembourg-Ville pour leur emploi.

Convaincus que ces priorités et propositions constituent les bonnes alternatives pour vous et votre commune, nous serions heureux si vous accordiez votre confiance aux listes de l'ADR !

## **1. Le Luxembourgeois, LA porte vers l'intégration**

L'ADR s'engage résolument en faveur de la langue luxembourgeoise ! Loin de considérer l'usage de la langue nationale du Grand-Duché comme une barrière, le parti démocratique réformateur est au contraire profondément persuadé que l'usage du Luxembourgeois est LE moyen par excellence pour assurer l'intégration des nombreuses communautés étrangères résidant dans ce petit pays.

En sus de l'État, les communes ont également un rôle important à jouer dans la promotion de la langue nationale ! L'ADR propose notamment l'organisation de cours de luxembourgeois sur le plan communal, adaptés au niveau des élèves et avec des horaires permettant au plus grand nombre d'en profiter ! Les communes peuvent également mettre à disposition du matériel audio-visuel pour un apprentissage individuel, et surtout informer tous les citoyens non-luxembourgeois sur les nombreuses opportunités pour maîtriser la « langue de Dicks ».

Un effort particulier doit être consacré aux jeunes enfants, et le luxembourgeois doit être LA langue usuelle dans les crèches, maisons relais et dans les classes du premier cycle de l'enseignement fondamental. Pour les élèves primo-arrivants, l'ADR souhaite réintroduire les « classes d'accueil », dans lesquelles durant une année scolaire l'effort est porté sur l'apprentissage des trois langues « usuelles », cela afin de permettre par la suite à ces enfants de suivre les cours dans les meilleures conditions.

## **2. Des communes accessibles aux personnes handicapées**

Le 13 juin de cette année, le Parlement a ratifié, avec les voix de l'ADR, la « Convention relative aux droits des personnes handicapées » des Nations-Unies. Mais il ne suffit pas d'adopter un texte, l'ADR exige que les droits des personnes handicapées soient respectés dans la vie de tous les jours et, à ce titre, les communes ont un rôle important à jouer.

L'ADR pose toute une série de revendications très concrètes, dont voici le résumé. D'ici à juillet 2012, toutes les communes doivent établir un inventaire de l'ensemble de leurs bâtiments publics (mairie, écoles, crèches, ...), mais aussi les infrastructures tels les trottoirs et parcs, indiquant les déficits au niveau de l'accessibilité pour les personnes souffrant des divers handicaps.

Sur base de cet inventaire, la commune établit un plan de 5 ans pour remédier à ces déficits. Ce plan est accompagné par une commission consultative communale au sein de laquelle siègent également des personnes handicapées. Les adaptations prioritaires concernent notamment l'installation de rampes d'accès et ascenseurs pour les personnes en chaise roulante (en veillant également à leur évacuation par exemple en cas d'incendie), des indications en Braille dans les ascenseurs, des signaux acoustiques aux passages à piétons réglés par des feux de circulation...

Le règlement des bâtisses doit exiger, pour toute nouvelle résidence à appartements, que ceux-ci soient accessibles aux personnes en chaise roulante. Cela vaut également pour les nouvelles constructions à des fins commerciales.

Les communes, moyennant du personnel disposant d'une formation spécifique ou par le biais d'une commission, cherche activement le contact avec les familles avec des enfants handicapés ou gravement malades pour leur proposer des aides complémentaires à celles proposées par l'État.

### **3. La sécurité, un droit !**

Se sentir en sécurité est un droit élémentaire du citoyen ! Dans un État de droit, la force publique doit assurer cette sécurité, cela dans le respect des libertés individuelles. L'ADR est conscient que l'équilibre entre sécurité et liberté est parfois difficile à assurer, cela tant au niveau national que communal. Il découle de cette difficulté que les autorités nationales et communales doivent travailler en étroite concertation, sachant que le poids des autorités communales doit être renforcé.

L'ADR exige que toutes les communes soient dotées d'un plan local de sécurité, élaboré entre la police grand-ducale et les autorités communales, cela après concertation avec la population. Les plans locaux de sécurité doivent être publics et adaptés régulièrement aux situations nouvelles.

La police doit assurer une plus grande présence sur le terrain, notamment à travers les commissariats de proximité dont les effectifs et les heures d'ouverture doivent correspondre aux besoins réels. La police grand-ducale doit encore être organisée de telle façon qu'elle puisse éviter les « zones de non droit » et, le cas échéant, donner une réplique efficace aux bandes de voyous.

Le parti démocratique réformateur se prononce en faveur de l'installation de caméras de surveillance dans les endroits particulièrement dangereux, mais cela dans le strict respect de la sphère privée des citoyens et de la protection des données personnelles. Pour l'ADR, ces caméras ne peuvent être toutefois qu'un moyen auxiliaire qui ne saurait en aucun cas remplacer la présence physique de policiers.

### **4. Des projets sociaux pour les familles**

Même suite à la réforme des offices sociaux, les communes restent dans l'obligation pour soutenir les citoyens socialement défavorisés. L'évolution de la société appelle, spécifiquement au niveau local, à un degré de solidarité accru. La commune doit tenir compte du fait que le nombre des célibataires, des personnes âgées vivant seules et des familles monoparentales ne cesse d'augmenter. Pour l'ADR, il est primordial que les personnes dites « socialement défavorisées » puissent vivre dans la dignité.

L'ADR propose ainsi que les communes établissent un plan social pour une durée de 6 ans. Des plans sociaux peuvent être établis sur le plan régional afin de mettre les différents structures d'aide en réseau et de faciliter les procédures.

Les personnes devant recourir à l'aide sociale doivent pouvoir s'adresser à une unique « personne de référence » qui les guidera dans l'ensemble de leurs démarches. Un encadrement social, éducatif et les aides pécuniaires sont mis en réseau pour assurer un encadrement le plus efficace et le plus complet possible. Des mesures spécifiques sont prises en faveur des enfants et adolescents, des personnes malades et âgées, des personnes handicapées, des demandeurs d'emploi ainsi que des Immigrants. Au-delà, des mesures d'aide et de prévention sont mises en place pour éviter l'échec scolaires, le surendettement, le chômage, les dépendances et les maladies mentales et physiques. Des programmes seront proposés au niveau communal pour la prévention en matière de santé, pour que les citoyens bougent plus, pour une meilleure intégration sociale et pour des aides sur le plan éducatif.

## **5. Non au tram, oui au City-Tunnel**

Pour la capitale en particulier, pour le pays et la Grande Région en général, la solution aux problèmes de transports est d'une importance primordiale. Le principal problème est constitué par le grand nombre de navetteurs qui viennent tous les jours travailler dans la capitale. L'ADR est persuadé que seul le City-Tunnel, c'est-à-dire la construction d'un tunnel ferroviaire permettant de créer un vrai réseau express régional (RER), est LA solution à ce problème. Et le parti démocratique réformateur est le SEUL parti politique à s'engager en faveur de cette solution rationnelle.

Les autres partis souhaitent encombrer les rues de la ville de Luxembourg avec un Tram, entre la Gare centrale et le Kirchberg, disposant d'une capacité de 6 000 voyageurs heures, et avec des temps de parcours proche de ceux des bus actuels. Le City-Tunnel aura une capacité d'au moins 24 000 voyageurs / heure, avec des temps de parcours bien meilleurs et surtout, il évitera aux voyageurs ayant opté pour le train de ne pas devoir changer de moyen de transport pour atteindre le centre-ville, le Limpertsberg ou le Kirchberg ! Le projet City-Tunnel offre deux autres atouts majeurs : il créera de l'espace supplémentaire, plutôt que de rogner sur la surface déjà exigüe réservée aux moyens de transports et il évitera le chaos du vaste chantier nécessaire pour la pose des infrastructures nécessaires au tram.

L'ADR exige que tous les travaux préparatoires pour le tram soient arrêtés immédiatement, et que le GIE (groupement d'intérêt économique, constitué par l'État et la Ville de Luxembourg) soit immédiatement gelé, son personnel étant mis à disposition d'autres administrations actives au niveau des transports publics.

L'ADR exige que les projets City-Tunnel et Tram soient soumis à un **référendum** populaire suite à une campagne d'information objective.